

**APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
RCA18 22001 ET RCA18 22002**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, les règlements suivants :

**REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES
MESURES D'APAIEMENT DE LA CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT
(RCA18 22001)**

**REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 80 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE PETITS
ÉQUIPEMENTS POUR LES BESOINS DE L'ARRONDISSEMENT (RCA18 22002)**

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 avril 2018 et entrent en vigueur conformément à la loi.

Ils sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 26 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate